

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62-452-1934 degrevements

n° 62-452-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 juillet 1934

Numéro JO

n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro

31 juillet 1934

TEXTE INTÉGRAL

La zone de terrains limitée, à l'est par le rivage de la mer, à l'ouest par le marigot en bordure du village de Bender Djedid et de Bender Salam au nord par la route de Boulaos, au sud par les salines de Boulaos, a été réservée aux installations d'hygiène et d'assistance sociale pour les indigènes, et la zone en bordure de la mer plus spécialement à la construction d'habitations pour le personnel européen affecté à ces oeuvres.